## Études internationales



UNIVERSITÉ DE LA LAGUNA. La réforme des institutions internationales de protection des droits de l'homme. Bruxelles, Établissements Emile Bruylant, 1993, 445p.

# Jean Mallein

Volume 26, Number 2, 1995

URI: https://id.erudit.org/iderudit/703471ar DOI: https://doi.org/10.7202/703471ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print) 1703-7891 (digital)

Explore this journal

#### Cite this review

Mallein, J. (1995). Review of [UNIVERSITÉ DE LA LAGUNA. La réforme des institutions internationales de protection des droits de l'homme. Bruxelles, Établissements Emile Bruylant, 1993, 445p.] Études internationales, 26(2), 417–418. https://doi.org/10.7202/703471ar

Tous droits réservés © Études internationales, 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



sorte de l'exlcusion le Tiers-Monde, n'est une entreprise ni sérieuse, ni juste.

L'étude de M. Véron est à la fois rigoureuse, honnête et par-dessus tout, bien qu'elle cherche à retenir le plus possible des diverses théories des experts, elle veut tenir compte de la réalité tiers-mondiste. Car elle constate que les théories achoppent beaucoup sur le vécu des pays en développement, ce qui conduit l'auteur à suggérer, tout au long de son livre, la conception d'un «nouveau développement», qui serait à la fois un «développement pratique, social, durable et juste autant qu'humain». J. Véron touche ici au fond du problème. Nous sera-t-il permis de nous demander, cependant, pourquoi il a gardé le silence sur la responsabilité des gouvernements et de l'élite du Tiers-Monde? Car ils en ont une: celle de conduire leurs peuples à un mieux être et de chercher des solutions viables pour leurs pays. L'Occident ne peut pas tout faire, tout seul! En dépit de cette réserve, nous souhaitons de nombreux lecteurs au livre Population et Développement, qui vaut la peine d'être médité!

Marie GUERTIN

Philosophie politique et sociale Université de Bordeaux III, France

#### DROIT INTERNATIONAL

La réforme des institutions internationales de protection des droits de l'homme.

UNIVERSITÉ DE LA LAGUNA. Bruxelles, Établissements Émile Bruylant, 1993, 445p.

À quelques mois de la deuxième conférence mondiale sur les droits de

l'homme, l'Université de la Laguna – Ténérife – accueillait un important colloque sur «La réforme des institutions internationales de protection des droits de l'homme», dont les actes ont été publiés en 1993 par les Éditions Bruylant.

En dépit des améliorations qui ont été apportées au fil du temps à plusieurs conventions internationales, tant par la place accordée à de nouveaux droits que par l'aménagement des procédures de constatation et de sanction de leurs violations; malgré l'adoption de nouveaux textes, dont certains ont en partie comblé des vides préoccupants, il n'est pas douteux qu'une telle réforme paraisse souhaitable et dans certains cas indispensable. Les instruments et institutions internationaux ont en effet «pris de l'âge» et montré leurs limites face aux bouleversements intervenus au sein de la communauté internationale au cours du dernier quart de siècle; face à l'évolution des esprits et des comportements même s'ils n'excluent pas un fâcheux effet de mode. Tandis que certains problèmes paraissent résolus - ou passés de mode -, qui se posèrent en termes tout à la fois théoriques et concrets, tels les rapports entre le droit international humanitaire et les droits de l'homme, d'autres ne le sont pas encore. C'est vrai notamment du contenu et de la place qu'il conviendrait de faire aux «nouveaux droits de l'homme» et probablement plus encore de ceux du droitou du devoir - d'assistance humanitaire. Il est également légitime d'envisager d'améliorer les conditions dans lesquelles certaines institutions assurent la protection des droits de l'homme

C'est le mérite de deux professeurs à la Faculté de droit de Brest d'en avoir fait une très intéressante synthèse dans leur rapport introductif commun. Les organisateurs du colloque ont su trouver aussi le juste équilibre entre les quatorze communications publiées qui s'ordonnent autour de quatre thèmes : celui de la réforme de la protection internationale des droits de l'homme dans le cadre de l'onu, et de ses trois institutions spécialisées les plus directement concernées par elle : l'OIT, l'UNESCO, l'OMS. Cinq communications ont trait à la réforme de la protection des droits de l'homme en Europe dans le cadre du Conseil de l'Europe, de l'Europe communautaire et de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe; sans pour autant que la réforme des dimensions parlementaires des droits de l'homme en Europe ait été négligée, non plus que le 42ème anniversaire de la signature de la Convention de 1950. Deux intéressantes communications s'y ajoutent, qui portent, l'une sur la réforme de la protection des droits de l'homme dans le monde arabe, l'autre, sur celle qui paraît s'imposer en Asie et dans le Pacifique. Leur sont jointes trois communications qui abordent le thème de la réforme sous un autre angle. L'une concerne la réforme dans la perspective de l'identification de «nouveaux» droits de l'homme : l'autre, celle de la protection des droits des minorités; la troisième, celle de la protection des droits de l'homme pendant les conflits armés et les périodes d'urgence et de crise.

Chacune de ces communications concourt non seulement à la cohérence des travaux du colloque de La Laguna, mais contribue aussi à leur qualité d'ensemble; il est vrai que le choix des intervenants - universitaires, magistrats, haut fonctionnaires internationaux, politiques – assurait l'intérêt desdits travaux. Un intérêt qui demeure, non seulement parce que les choses ont peu évolué depuis lors, mais encore parce que certaines propositions de réforme méritent d'être méditées, que tel intervenant a cru devoir faire à titre individuel, ou que les participants au colloque ont collectivement proposées dans «la Déclaration de la Laguna sur la réforme des institutions internationales de la protection des droits de l'homme».

Jean Mallein

Faculté de Droit et des Sciences économiques de Brest Université de Bretagne occidentale

### ÉCONOMIE INTERNATIONALE

#### La socio-économie.

BURGENMEIER, Beat. Paris, Éditions Economica, 1994, 111p.

La collection Économie poche semble s'inscrire dans le sillon de Que sais-je? pour ce qui a trait au monde de l'économie. Par rapport au concurrent, on ne peut mieux établi, des Presses Universitaires de France, cependant, les volumes ont 17 pages en moins. Ce septième titre se consacre à un courant de pensée qui a pris naissance aux États-Unis au milieu des années 80. La socio-économie, comme on le devine, se rapporte davantage à la sociologie qu'à l'économique. Alors que le courant néo-classique privilégie depuis plus d'un siècle le recours aux mathématiques ou à la physique, la socio-économie considère la science économique avant tout comme une